



EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL DE COMMUNAUTÉ DE COMMUNES
CENTRE TARN

- Article L 5211-10 du CGCT
- Délibération 2020-47 du 06 juin 2020

**DÉCISION DU BUREAU PAR DÉLÉGATION
N°2023-25
DU JEUDI 09 MARS 2023**

Présents : M. Jean-Luc CANTALOUBE, Mme Isabelle CALMET, MM. Henri VIAULES, Jean-Paul CHAMAYOU, Serge BOURREL, Pierre CALVIGNAC.

Excusée : Mme Sylvie BASCOUL.

Objet de la décision : Syndicat Mixte du Dadou – Avenant n° 1 convention d'achat-vente d'eau potable en gros – Bourg de Réalmont

Vu la délibération n° 2021-079 du Conseil Communautaire en date du 20 octobre 2021 ayant pour objet : Syndicat Mixte du Dadou - Convention d'achat-vente d'eau potable en gros - Bourg de Réalmont

Afin de pouvoir accéder au portail indiquant l'index journalier de chaque compteur de vente d'eau desservant le bourg de Réalmont, il est proposé de passer un avenant à la convention d'achat-vente d'eau potable en gros en vigueur moyennant une contribution annuelle d'un montant de 385 € HT.

Ainsi, le Bureau de la Communauté de Communes Centre Tarn, à l'unanimité, approuve les termes de l'avenant n° 1 à la convention d'achat-vente d'eau potable en gros à intervenir avec le Syndicat Mixte du Dadou et autorise le Président à le signer.

En vertu de l'article L 5 211-10 du CGCT, la présente décision sera communiquée à l'assemblée délibérante lors de sa prochaine réunion.

Pour extrait conforme,

Le Président,

Jean-Luc CANTALOUBE

Communauté
de Communes
Centre Tarn